

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

====

RÉGION DE L'EST

=====

DÉPARTEMENT DU HAUT NYONG

=====

COMMUNE DE MESSAMENA

=====

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

=====

B.P : 02 Messamena



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

=====

EAST REGION

=====

UPPER NYONG DIVISION

=====

MESSAMENA COUNCIL

=====

GENERAL SECRETARY

=====

P.O.BOX: 02 Messamena

AVIS DE CONSULTATION N° 001 DC/C.MNA/CIPM/2025 DU 20/02/2025

POUR L'ACQUISITION D'APPAREILLAGE POUR HANDICAPES DE LA COMMUNE DE MESSAMENA, DANS LE
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

Lot unique

1- OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION

Dans le cadre de L'ACQUISITION D'APPAREILLAGE POUR HANDICAPES dans la commune du Messamena, Département du Haut-Nyong, région de l'est, le Maire de la commune héponyme , Maître d'ouvrage et (Autorité Contractante) lance un avis de consultation pour une demande de cotation relative à L'ACQUISITION D'APPAREILLAGE POUR HANDICAPES de la Commune de MESSAMENA

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS :

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture de :

- Tricycles
- Béquilles

3- PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises installées sur le territoire camerounais et ayant des capacités techniques et l'expérience nécessaires en équipement en matériel medical.

4 - FINANCEMENT

Les fournitures objet de la présente consultation sont financées par le budget BIP MINAS 2025 , imputation budgétaire, Ligne _____.

5 - CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures cuvrables à la Mairie de MESSAMENA, service des Marchés contre présentation d'une quittance d'une somme non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA.

6 - REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services du Maître d'Ouvrage, Service de la Passation des Marchés, Tél: _____ au plus tard le 18/04/2025 à 11 heures précises soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N° _____ N° 001 /DC/C.MNA/CIPM/2025 DU 20/03/2025 POUR
L'ACQUISITION D'APPAREILLAGE POUR HANDICAPES DE LA COMMUNE DE MESSAMENA DANS LE
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.**

**Financement : BIP MINAS 2025
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

7 - RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre des Finances et la COBAC, d'un montant de Soixante Mille (60 000) francs CFA.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la garantie de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme par l'autorité émettrice ou une autorité administrative.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances aux conditions de la COBAC ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera son rejet pur et simple sans aucun recours.

Par ailleurs, les photocopies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront rejetées.

8 - OUVERTURE DES PLIS

Les offres seront dépouillées le 19/04/2025 à partir de 11 heures précises par la Commission Interne de passation des Marchés de MESSAMENA, siégeant, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Mairie de MESSAMENA.

9 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des prestations est fixé à Soixante (60) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du présent marché.

10 - PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures ;
- Absence de la caution de soumission ou sa non-conformité ;
- Spécifications techniques non conformes ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- N'avoir pas réuni 70% des critères de qualification ;
- Sous-détail des prix unitaire non conforme au modèle du Dossier de consultation.
- La quittance d'achat de la demande de cotation d'un montant de Vingt mille (20 000) francs CFA ;
- La caution de soumission d'un montant de 60 000 (Cent Mille) Francs CFA ;
- L'attestation de capacité financière de montant supérieur ou égal à 3 000 000 (trois millions) CFA ;
- Le non production d'au moins 70% des spécifications techniques requises.

11-CRITERES DE QUALIFICATION

- | | |
|---|---------|
| I. Présentation générale de l'offre | Oui/non |
| II. Chiffre d'affaire du soumissionnaire | Oui/non |
| III. Accès à une ligne de crédit | Oui/non |
| IV. Conformité de la fourniture aux spécifications techniques minimales | Oui/non |
| V. Planning de livraison | Oui/non |

Seuls les soumissionnaires qui auront remplis au moins 70% des critères de qualification ci-dessus verront leur offre financière examinée.

12 - DUREE DE VALIDITE

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des

offres.

13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de MESSAMENA.

FAIT À MESSAMENA, LE 20/03/2028

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ DD/MINMAP/HN ;
- ✓ PDT/CDPM/MNA ;
- ✓ AFFICHAGE/ARCHIVES/CHRONO

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)



Rouok Serge Alfred
Inspecteur Principal des Régies Financières
(Impôts)